

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/05/11  
N° 03

**DATE DE CONVOCATION :**

5 MAI 2023

**DATE D’AFFICHAGE :**

5 MAI 2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Karine NÉEL, Martine MALASSIGNÉ, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

**Étaient absents excusés :**

Christophe GOUSSÉ donne procuration à Christelle DEROYE

Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON

Anne-Marie GARNIER

**Secrétaire :** Bruno TISON

**OBJET : Recrutement d’agents techniques – accroissement saisonnier d’activité**

Vu l’article 3 – alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose qu’il est possible de recruter des agents afin de faire face à un accroissement saisonnier d’activité,

Considérant que durant la période estivale la charge de travail reste soutenue et que les services techniques seront en effectif réduit,

Il est proposé au Conseil Municipal le recrutement d’agents techniques (*deux au maximum*) pour faire face à un accroissement temporaire d’activité durant les mois de juillet et août prochain. Ces agents seraient recrutés à temps plein et rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille des adjoints techniques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** à l’unanimité des membres présents et représentés de recruter des agents techniques (*deux au maximum*) au 1<sup>er</sup> échelon de la grille des adjoints techniques (*indice brut 367*) pour la période du **1<sup>er</sup> juillet 2023** au **31 août 2023** à raison de **35 heures/semaine** afin de faire face à un accroissement saisonnier d’activité.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le onze mai deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,  
Maire,

Publiée par voie électronique  
le 23 mai 2023